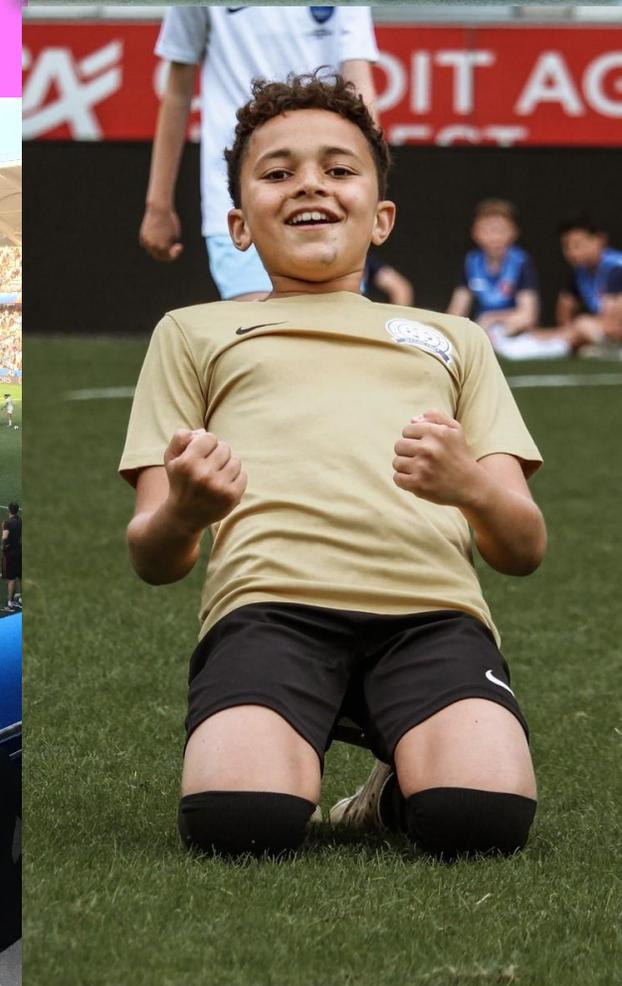




Projet d'amélioration de la formation du joueur U11 Exc.-U12D1, U13 D1

MESSURES ADOPTÉES

par le Comité Directeur du District le Mercredi 11 mai 2025
sur les compétitions et l'engagement des équipes en U11 Exc, U12 D1 et U13 D1



Constats/ menaces/ axes d'amélioration

Equipes U14-U18 qui ont du mal à se maintenir en R1 ou R2

un recrutement précoce en U12-U13 (mutations trop nombreuses) pour viser la montée U13 inter-district ?



Des compétitions U11 Excellence et U12 D1 de niveau trop hétérogènes (des équipes sortent de ces compétitions, où ce ne sont pas les bons joueurs qui sont présentés)

Un climat de compétition en U12 et U13 D1 pas toujours en adéquation avec la philosophie du football des jeunes (encadrement pas adapté et profil pas bien identifié par les clubs)

Objectif : Améliorer la formation du joueur des U11 aux U14

Pour quels clubs ?

(élite régionale en foot à 11, U14 à U18, ou clubs avec 1 bonne génération)

Améliorer la formation du joueur **DANS** le club en U11, puis U12, puis U13, **pour avoir de MEILLEURS joueurs qui accèdent en U14 régional**

Avec quel accompagnement de l'instance (cohérence) ?

et de ce fait, lutter contre le recrutement précoce (limiter les mutations en U11, U12, U13)

Identifier et travailler avec des éducateurs qui correspondent aux enjeux (profil, compétences)

Modifier les compétitions U11 à U13 D1 qui ne répondent plus aux attentes des clubs et leur place dans la formation du joueur





CONDUITE DU PROJET (ÉTAPES)

Sujet abordé et constats présentés au Comité Directeur du District le Vendredi 21 mars 2025 (projet retenu → mise en place d'un groupe de travail avec les clubs)

Constitution du groupe de travail mixte : District (4 personnes) + clubs (8 représentés ou invités)



**2 réunions (de 2h)
Mercredi 7 mai
Mardi 27 mai**

Présentation du projet au Comité Directeur du District et validation à la réunion du mercredi 11 juin 2025

MESURE 1 : sur l'encadrement des équipes (critères)

U13 D1

U13 inter-district

(**prévision**) DF Resp. EF ou Coach Jeunes (2026-27)
(CFi U10-U13 certifié en 2025-26)
+ 1/2 journée d'accompagnement (formation continue)

1. CFi U10-U13 certifié (*) (tolérer l'inscription à la formation **en début de saison**)
2. Participation en début de saison à une action de « formation continue » inscrite au calendrier (sur une demi-journée = 2h30)
Date pressentie : samedi 6 sept. 2025 (9h-12h)
absence du coach = interdiction de monter en inter-districts (obligation)
application saison 2025-2026

U12 D1

1. CFi U10-U13 certifié (*) (tolérer l'inscription à la formation **en début de saison**)
2. Participation en début de saison à une action de « formation continue » inscrite au calendrier (sur une demi-journée = 2h30)
Date pressentie : samedi 6 sept. 2025 (9h-12h)
absence du coach = interdiction de rester en D1 (obligation)
application saison 2025-2026

U11 Exc

1. CFi U10-U13 certifié (*) (tolérer l'inscription à la formation **en début de saison**).

L'objectif est d'accompagner les coaches U12-U13, en améliorant leurs connaissances sur des domaines touchant la formation du joueur U12-U13. La date sera identifiée dans le calendrier

(*) Application sur la saison 2025-2026 (infos aux clubs concernés)

U13 inter-district

MESURE 2 : engagement dans les compétitions

U13 D1

Critères d'engagement : *application saison 2026-2027*

1. Les équipes U12 D1 de la saison N-1
2. Obligation de présenter son équipe 1 dans le Festival U13 (à contrôler sur la saison N pour la saison N + 1)

U12 D1

- **Règlementation 2025-26** : compétition sur 1 année d'âge (avec 3 U11 autorisés)
- 2^e phase : moins intéressante, car pas d'enjeu (et des oppositions avec des U11).
- Remettre de la compét. en 2^{ème} phase (meilleur investissement des joueurs).
- le 10^e descend en U13 D2 (3 montées de U12 D2 au lieu de 2, avec une seule Poule au lieu de 2)
- **Pour 2026-27**, les clubs n'auront plus la liberté de s'inscrire en 1^{ère} phase : équipes trop faibles, donc certaines oppositions pas intéressantes. **Des critères de choix des équipes seront identifiés (voir ceux des U11 Exc.) + clubs ayant eu une équipe U11 en Exc.+ la saison N - 1 (poursuite du Groupe de travail sur ce sujet)**

U11
Exc+
(à dénommer)

Améliorer la QUALITE des équipes en EXCELLENCE (donc **limiter le nombre d'équipes à 8 ou 12**). Comment ?

1. **Critères de choix des équipes** : clubs ayant 2 équipes mini. en Régional jeunes U14-18 (voire U13 D1)
2. Diplôme du Coach : **CFi certifié** Responsable EF identifié et formé - Aller à terme vers le DF REF (2026-27 et 2027-28)
3. **Règlementation 2025-26** : compétition sur 1 année d'âge (avec 3 U10 autorisés)
4. **Accepter de nouvelles équipes en début de saison après évaluation.**
évaluer le niveau des équipes (District) : tests + évaluation en jeu **Critères de structuration ?**
Regrouper les équipes sur 2 plateaux en septembre, format à déterminer (observa. en jeu, évalua. technique ?)
5. Faire évoluer l'offre de pratique en cours de saison (format des matches)

Amélioration du
dispositif en 2026-27

Le groupe de travail poursuivra cette concertation dès la fin août pour améliorer le dispositif (accès en U12 D1 et U13 D1), émettre des propositions, afin que les clubs soient informés assez tôt dans la saison pour leur laisser le temps de se structurer.

Remarque sur l'obligation de « diplôme » pour l'encadrement des équipes disputant les compétitions départementales D1



Réunion du Co. Dir du 24 octobre 2024 → « Le comité directeur valide à l'unanimité l'obligation d'être titulaire du 1er niveau fédéral certifié à minima (CFI), pour encadrer une équipe en championnat D1 »

Ajout au texte initial (voté le 25 octobre 2024) :

« le diplôme demandé (Certificat Fédéral Initiateur certifié), devra être en corrélation avec la catégorie encadrée :

- CFi U10-U13 pour les équipes U11 Excellence, U12 D1 et U13 D1
- CFi U14-U18 pour les équipes disputant les compétitions U14 D1, U15 D1, U16 D1 et U18 D1 (et donc aussi inter-districts).
- CFi Séniors pour les équipes de la compétition D1 Séniors





Remarque sur l'obligation de « diplôme » pour l'encadrement des équipes disputant les compétitions départementales D1

Aménagement suivant proposé (soumis au vote) :

- **Le club devrait être en règle avec cette mesure si le responsable d'équipe s'inscrit à la formation en 1^{ère} moitié de saison (donc avant le 31 décembre).**
- **Cette mesure sera rajoutée au règlement des compétitions avant le début des compétitions 2025-26 (et peut faire l'objet d'un étalement sur 2 saisons).**

Mise en application : texte de mise en œuvre des mesures d'applications à insérer dans le règlement des compétitions 2025-26 (et 2026-27), avec moyens de contrôle et sanctions (Commission Statuts et Règlements)

Adopté par le comité directeur le 11 juin 2025

